

# L'idée régulatrice du temps absolu et son rôle dans la théorie kantienne de l'expérience

Zaki Beydoun

DANS **CAHIERS PHILOSOPHIQUES** 2016/3 n° 146 , PAGES 7 À 22  
ÉDITIONS **RÉSEAU CANOPÉ**

ISSN 0241-2799

DOI 10.3917/caph.146.0007

Date de mise en ligne : 01/08/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-cahiers-philosophiques1-2016-3-page-7?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour Réseau Canopé.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](http://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

## L'IDÉE RÉGULATRICE DU TEMPS ABSOLU ET SON RÔLE DANS LA THÉORIE KANTIENNE DE L'EXPÉRIENCE

Zaki Beydoun

Nous tentons ici de démontrer que le concept du temps absolu, tel qu'il intervient dans le texte des « Analogies de l'expérience », renvoie à une idée régulatrice de la raison qui joue, dans la théorie kantienne de l'expérience, un rôle parallèle à celui qu'attribue Kant à l'idée régulatrice de l'espace absolu dans les *Premiers principes métaphysiques de la science de la nature*. Dans ce cadre, il s'agit d'établir une distinction nette entre l'idée du temps absolu et l'intuition pure du temps, ainsi que de démontrer que les principes dynamiques de l'entendement pur et, corrélativement, la possibilité de l'expérience, reposent sur cette idée.

**S**i l'on prend en considération le nombre extraordinaire de commentateurs qui se sont penchés sur les « Analogies de l'expérience », on constate que ces derniers ont souvent négligé le rôle joué par le concept du temps absolu dans ce texte. On peut heureusement trouver, en dépit de la tendance générale, plusieurs commentaires pénétrants sur ce sujet. Nous nous intéressons, en premier lieu, à l'article de Claude Piché intitulé « Qu'est-ce qu'une "analogie" de l'expérience ? », dans lequel il s'efforce de démontrer le rôle primordial que jouent le temps et ses trois modes comme pôle de référence de l'analogie en question. Dans ce cadre, il se penche sur le « statut hautement ambigu de ce que Kant appelle le

■ 1. C. Piché, « Qu'est-ce qu'une "analogie" de l'expérience ? », in F. Duchesneau (dir.), *Kant actuel : hommage à Pierre Laberge*, Paris-Montréal, Bellarmin-Vrin, 2000, p. 217-232.

“temps absolu” » dans le texte en cause et suit Henri E. Allison<sup>5</sup> et Paul Guyer<sup>4</sup> en considérant que Kant emploie ici cette expression pour désigner le temps qui « ne peut être perçu » (*KRV*, A 183 / B 219, 225, 226, 233, 257<sup>5</sup>) en lui-même, précisément celui auquel se réfèrent les « Analogies de l'expérience ». Il considère ainsi que selon ces principes, les phénomènes doivent *a priori* s'accorder par analogie avec l'ordre dudit temps absolu et souligne qu'il ne peut pas s'agir ici du temps réel newtonien, mais d'un temps idéal<sup>6</sup>. La seconde approche qui s'avère être d'une grande importance pour notre recherche est celle de Klaus Düsing dans son article intitulé « Objektive und subjektive Zeit... ». Il y estime que le concept du temps absolu doit endosser dans la théorie kantienne de la physique un statut parallèle à celui qu'attribue Kant à l'idée régulatrice de l'espace absolu dans les *Premiers principes métaphysiques de la science de la nature*<sup>7</sup>. Dans ce cadre, nous nous inspirons aussi de l'approche de Günter Wohlfart<sup>8</sup>, qui soutient que le statut du concept du temps, tel qu'il figure dans l'exposition métaphysique de « L'esthétique transcendantale », ne peut être distingué du celui d'une idée régulatrice telle que celle de l'espace absolu.

Dans ce qui suit, nous essayerons de démontrer que la terminologie kantienne nous force paradoxalement à admettre que ce mystérieux temps absolu des « Analogies de l'expérience » renvoie en effet à une idée régulatrice de la raison qui doit être distinguée de l'intuition pure du temps et, loin de jouer un rôle accessoire, est au fondement des principes synthétiques dynamiques de l'entendement pur et représente ainsi la forme régulatrice *a priori* de l'expérience.

Notre recherche comporte quatre étapes :

1. Nous exposons le problème majeur posé par le rôle que joue le temps dans les principes synthétiques dynamiques de l'entendement pur.
2. Nous nous efforçons de montrer le parallélisme terminologique entre le statut du concept de l'espace absolu dans les *Premiers principes...* et celui du concept du temps absolu dans les « Analogies de l'expérience ».

■ 2. *Ibid.*, p. 230.

■ 3. H. E. Allison, *Kant's Transcendental Idealism*, New Haven, Yale University Press, 1983, p. 220.

■ 4. P. Guyer, *Kant and the Claims of Knowledge*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, p. 169 et suiv.

■ 5. La *Critique de la raison pure* (désormais *KRV*) sera citée, comme c'est l'usage, selon la pagination des éditions originales de 1781 (A) et 1787 (B). La traduction française utilisée est celle de François Marty et de Alexandre J.-L. Delamarre, in *Œuvres philosophiques*, vol. 1, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1980, © Éditions Gallimard. Elle comprend l'indication de la pagination des éditions A et B. Dans certains cas que nous indiquerons, nous nous permettrons de modifier légèrement cette traduction.

■ 6. C. Piché, *op. cit.*, p. 228-231. Dans son article « Idéalité transcendantale ou réalité absolue du temps ? » (*Kant-Studien*, 103, 2012, p. 445), Christophe Bouton reprend à son compte cette approche de C. Piché.

■ 7. K. Düsing, « Objektive und subjektive Zeit. Untersuchungen zu Kants Zeittheorie und zu ihrer modernen kritischen Rezeption », *Kant-Studien*, 71, 1980, p. 12, 17 et suiv.

■ 8. G. Wohlfart, « Ist der Raum eine Idee? Bemerkungen zur transzendentalen Ästhetik Kants », *Kant-Studien*, 71, 1980, p. 144-146.

**Temps absolu,  
temps réel,  
temps idéal**

3. Nous faisons en sorte d'établir une distinction nette entre l'idée du temps absolu et l'intuition pure du temps, ainsi que d'analyser le rapport entre elles.
4. Nous nous efforçons de divulguer le rapport essentiel qu'entretient l'idée du temps absolu avec l'expérience et, sous l'éclairage de ce rapport, nous relisons la preuve du principe général des « Analogies de l'expérience », ainsi que celles de la première et de la deuxième analogies.

## Le rôle paradoxal du temps dans les principes dynamiques de l'entendement pur

François Marty fait remarquer que Kant, dans « La discipline de la raison pure », admet que les principes synthétiques dynamiques de l'entendement pur relèvent de la connaissance rationnelle par concepts<sup>9</sup>, affirmation qui se fait l'écho de « L'analytique transcendantale » dans laquelle il est souligné que ces principes, contrairement à leurs analogues mathématiques, ne sont pas constitutifs à l'égard de l'intuition, mais régulateurs (*KRV*, A 179, 236 / B 221 et suiv., 296). Pourtant, comme le rappelle F. Marty<sup>10</sup>, Kant s'efforce, dans l'appendice de « La dialectique transcendantale », d'établir une distinction nette entre les principes dynamiques de l'entendement pur et les principes de la raison pure : les premiers, bien qu'ils soient régulateurs à l'égard de l'intuition, sont constitutifs à l'égard de l'expérience, alors que les seconds sont régulateurs à l'égard de cette dernière (*KRV*, A 664 / B 692). Bien que Kant affirme, dans « La dialectique », que le principe de la causalité « n'emprunte rien à la raison » (*KRV*, A 307 / B 363), il semble attribuer ce même principe, dans « La discipline », à la raison (*KRV*, A 722, 736 et suiv. / B 750, 764 et suiv.)<sup>11</sup>. Dans ce cadre, nous nous accordons avec F. Marty sur le fait que les « Analogies de l'expérience » manifestent « un glissement de l'analytique vers la dialectique » et « une hésitation sur les frontières<sup>12</sup> », remarque qui s'applique également aux « Postulats de la pensée empiriques en général ». Dans un autre passage de « La discipline », par souci d'homogénéiser la table de principes et d'établir une distinction nette entre la connaissance philosophique et la connaissance mathématique, Kant affirme que le principe des « Axiomes de l'intuition » est à son tour

■ 9. F. Marty, « Les analogies de l'expérience chez Kant : l'analogie au temps de la science moderne », *Scienza e conoscenza secondo Kant*, Padova, il poligrafo, 2004, p. 149 et suiv. F. Marty s'appuie ici sur un passage figurant dans : *KRV*, A 724 / B 753.

■ 10. F. Marty, *op. cit.*, p. 150.

■ 11. Dans le chapitre en question, Kant reconnaît le principe de la causalité comme une proposition transcendantale qui « est une connaissance synthétique de la raison suivant de simples concepts, et par conséquent une connaissance discursive » (*KRV*, A 722 / B 750, voir aussi la note de bas de page). Ulérieurement, dans le même chapitre (*KRV*, A 736 et suiv. / 764 et suiv.), il semble réinterpréter la distinction entre les principes dynamiques de l'entendement pur et les principes de la raison pure comme étant une division interne inhérente à la raison pure. Dans ce cadre, il considère que c'est la raison pure qui établit les principes des « Analogies de l'expérience » en se servant des concepts de l'entendement. Il est difficile de soutenir que Kant entend ici par le terme « raison », comme il le fait dans « L'architectonique de la raison pure », « l'ensemble tout entier du pouvoir supérieur de connaître » (*KRV*, A 835 / B 863). Dans son article intitulé « The relation between "Understanding" and "Reason" in the Architectonic of Kant's Philosophy » (*Immanuel Kant: Critical Assessments*, vol. IV, London, 1992, p. 45 et suiv.), Gerd Buchdahl reconnaît la causalité comme un principe de la raison chez Kant.

■ 12. F. Marty, *op. cit.*, p. 138.

tiré de concepts (KRV, A 733 / B 761). Pourtant, en dépit de tentatives d'homogénéisation, il souligne dès « L'analytique transcendantale » la différence essentielle entre les principes de l'entendement pur correspondant aux catégories mathématiques et ceux qui correspondent à leurs analogues dynamiques : « les premiers en effet sont susceptibles d'une certitude intuitive, tandis que celle des seconds est simplement discursive, bien qu'il y ait, dans l'un et l'autre cas, une certitude complète » (KRV, A 162 / B 201). Il explique ensuite que le moyen terme sur lequel repose la possibilité de principes dynamiques de l'entendement pur, en tant que jugements synthétiques *a priori*, n'est pas l'intuition pure, mais l'expérience possible. Ainsi, la certitude discursive des « Analogies de l'expérience » repose sur les preuves qui y sont associées, lesquelles consistent chaque fois à prouver que l'expérience elle-même présuppose ces principes et n'est possible que grâce à eux (KRV, A 782 et suiv. / B 810 et suiv.)<sup>13</sup>. Cependant, tous les principes synthétiques de l'entendement pur ne doivent-ils pas être médiatisés par les schèmes des catégories qui sont des déterminations transcendantales du temps (KRV, A 139 / B 178)<sup>14</sup> ? De plus, dans la section « Du principe suprême de tous les jugements synthétiques », Kant souligne : « Quel est donc ce troisième terme, qui [est comme le] *médium* de tous les jugements synthétiques ? Ce ne peut être qu'un ensemble où sont contenues toutes nos représentations, à savoir le sens interne, et sa forme *a priori*, le temps. » (KRV, A 155 / B 194). Comment le moyen terme des principes dynamiques de l'entendement pur appartient-il au sens interne et à sa forme *a priori* s'il ne peut être ni l'intuition pure, ni l'intuition empirique ? C'est là l'enjeu principal de notre recherche : comment réconcilier le rôle joué par le temps dans ces principes avec leur nature régulatrice et discursive<sup>15</sup> ?

## Espace absolu et temps absolu

Une référence préalable aux *Premiers principes métaphysiques de la science de la nature* s'avère être d'une grande importance pour notre recherche. Par l'expression « espace absolu », telle qu'elle est employée dans l'œuvre en question, Kant entend bel et bien le concept d'un espace vide (c'est-à-dire sans matière), immobile, homogène et infini dans lequel

- 13. Dans la première édition de la *Critique*, le sous-titre « preuve » n'accompagne que les explications faisant suite aux principes des « Analogies de l'expérience ». Dans la deuxième édition, probablement pour les mêmes raisons que celles mentionnées plus haut, Kant ajoute ce sous-titre aux explications faisant suite aux principes mathématiques de l'entendement pur. Pourtant, il souligne ailleurs que ces derniers se distinguent de leurs analogues dynamiques « par le type de l'évidence, c'est-à-dire par ce qui est intuitif en eux (par suite aussi par la sorte de la démonstration) » (KRV, A 180 / B 223).
- 14. Dans la deuxième édition de la *Critique*, le terme *Zeit* apparaît 172 fois dans le texte des « Analogies de l'expérience », de même qu'il intervient dans la formule de leur principe général tel qu'il figure dans la première édition (KRV, A 176 et suiv.).
- 15. Il se peut que ce soit, au fond, cette difficulté qui pousse Hermann Cohen à affirmer à propos des « Analogies de l'expérience » : « Cependant, cette relation au temps est précisément ce qui est suspect, et l'on pourrait penser qu'elle prive ce type de principe de tout caractère objectif, si seule cette espèce de connexion dans le temps est exprimée en lui. » (H. Cohen, *Werke 1.1 - Kants Theorie der Erfahrung*, Hildesheim, Georg Olms Verlag, 1987, p. 561 ; trad. fr. : *La théorie kantienne de l'expérience*, Paris, Cerf, 2001, p. 444). H. Cohen voulait dire par là que si les principes dynamiques de l'entendement pur reposaient, comme le principe des « Axiomes de l'intuition », sur l'intuition pure, on aurait du mal à justifier leur avantage vis-à-vis de ce principe, à savoir le fait qu'ils portent sur l'existence même des phénomènes, et non uniquement sur leur simple forme ou possibilité.

toute intuition externe et tout mouvement doivent être déterminés *a priori*. Pourtant, il intègre ce concept à une connotation newtonienne dans sa terminologie en l'idéalisant et en lui attribuant un rôle primordial dans sa théorie transcendantale de la physique. Ainsi, il le considère comme une idée régulatrice de la raison qui doit être, comme telle, distinguée de l'intuition pure de l'espace :

« L'espace absolu est donc nécessaire, non comme concept d'un objet réel, mais comme une idée qui doit servir de règle pour considérer en lui tout mouvement comme simplement relatif, et il faut que tout mouvement et tout repos soient ramenés à l'espace absolu, si leurs phénomènes doivent être transformés en un concept d'expérience déterminé (c'est-à-dire en un concept qui unit tous les phénomènes)<sup>16</sup>. »

Par le terme « expérience », Kant entend la connaissance empirique en tant que telle (*KRV*, B 147, 165 et suiv.), qui requiert nécessairement des concepts d'expérience. Ainsi, on peut reformuler les propos de Kant en disant que les phénomènes de mouvement et de repos doivent être ramenés à l'espace absolu pour pouvoir constituer des objets de l'expérience. Pourtant, dans la mesure où l'espace absolu ne peut être un objet ni de la perception, ni de l'expérience, on ne peut rapporter directement les choses matérielles à lui pour y déterminer ostensiblement leurs places et, partant, pour les déterminer comme étant en mouvement ou en repos absolus. Au contraire, on doit ramener tout mouvement et tout repos à l'idée de l'espace absolu, « précisément afin qu'en lui tout mouvement des choses matérielles puisse valoir comme mutuellement relatif, comme alternatif et réciproque entre ces choses, et qu'aucun mouvement ne puisse valoir comme mouvement et repos absolus<sup>17</sup> ». En d'autres termes, en ramenant tous les phénomènes de mouvement à l'idée régulatrice de l'espace absolu, on les détermine comme étant mutuellement dépendants et relatifs les uns par rapport aux autres au sein d'une expérience unique. Ainsi, dans l'expérience effective, les choses matérielles (c'est-à-dire les phénomènes de la matière) déterminent, par l'intermédiaire de l'entendement et de la raison, les unes aux autres leurs positions et leurs états de mouvement dans un espace absolu simplement supposé, non en tant qu'objet réel, mais comme un principe régulateur. Dans la mesure où la matière est tout d'abord ce qui est mobile dans l'espace<sup>18</sup>, ses phénomènes doivent être rapportés à l'idée de l'espace absolu pour pouvoir

■ 16. E. Kant, *Metaphysische Anfangsgründe der Naturwissenschaft*, AK. IV, p. 560 ; trad. fr. par F. de Gandt : *Œuvres philosophiques II* (F. Alquié, dir.), *Premiers principes métaphysiques de la science de la nature*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », 1985, p. 486.

■ 17. *Ibid.*, p. 559 et suiv. ; trad. fr. : *ibid.*, p. 485 et suiv.

■ 18. Dans les *Premiers principes métaphysiques de la science de la nature*, Kant propose plusieurs définitions de la matière, mais la première de ces définitions (à savoir, « La matière est ce qui est mobile dans l'espace. ») (*Ibid.*, p. 480 ; trad. fr. : *ibid.*, p. 378) intervient dans toutes les autres et est à leur fondement. Pourtant, Kant oppose cette définition initiale de la science de la nature à une définition métaphysique selon laquelle la matière serait tout objet des sens externes (*ibid.*, p. 481). Pour éviter la confusion, il convient de garder à l'esprit qu'il s'agit là d'une définition précisément métaphysique et non transcendantale, d'autant plus que Kant oppose ici la matière, considérée selon sa définition métaphysique comme un objet externe en soi, à l'intuition sensible externe.

constituer des objets de l'expérience. Dans ce cadre, cette idée s'avère être la condition et la forme régulatrice *a priori* de l'expérience externe (il s'avère ici primordial de faire la distinction entre sens externe et expérience externe, l'intuition pure de l'espace se rapporte au premier terme tandis que l'idée de l'espace absolu renvoie au second). On voit bien ici que l'idée de l'espace absolu, à l'instar des principes dynamiques de l'entendement pur et contrairement aux idées de « La dialectique transcendantale », est constitutive à l'égard de l'expérience. Si l'on prend en considération l'aspect symétrique du système kantien, il semble étrange qu'il n'attribue pas un rôle parallèle à l'idée du temps absolu. Pourtant, le concept du temps absolu se manifeste à plusieurs reprises dans les preuves des analogies de l'expérience :

« Telles sont donc les trois analogies de l'expérience. Elles ne sont autre chose que des principes de la détermination de l'existence des phénomènes dans le temps, d'après ses trois modes : le rapport au temps lui-même comme à une grandeur (la grandeur de l'existence, c'est-à-dire la durée), le rapport dans le temps, comme dans une série (la succession), et enfin le rapport dans le temps, comme dans [une] ensemble de toutes les existences (la simultanéité). Cette unité de la détermination du temps est [de part en part] dynamique, c'est-à-dire que le temps n'est pas considéré comme ce en quoi l'expérience déterminerait immédiatement à chaque existence sa place, ce qui est impossible parce que le temps absolu n'est pas un objet de perception [avec lequel] des phénomènes pourraient être réunis ; mais la règle de l'entendement, par laquelle seulement l'existence des phénomènes peut recevoir une unité synthétique selon des rapports de temps, détermine à chacun d'eux sa place dans le temps, *a priori* par conséquent, et d'une façon valide pour tous les temps et pour chacun. » (KRV, A 215 / B 262)

Une lecture attentive de la seconde proposition de ce passage nous montre que le terme « temps » y est employé à plusieurs reprises dans un sens identique à celui de l'expression « temps absolu ». De même, comme l'ont souligné de nombreux commentateurs (voir plus haut), on constate également, à partir de la manière dont l'expression « temps absolu » intervient ici, que chaque fois que Kant souligne que le temps en lui-même « ne peut être perçu » (KRV, A 183 / B 219, 225, 226, 233, 257)<sup>19</sup> dans les preuves des analogies de l'expérience (cette proposition, comme le fait remarquer Heidegger<sup>20</sup>, intervient comme un moment-clef de l'argumentation dans la preuve de chacune de ces analogies, ainsi que dans celle de leur principe général), il emploie le terme « temps » dans un sens qui correspond à celui de cette expression. La manière dont le concept du temps absolu intervient

- 19. Cette proposition n'apparaît qu'une seule fois dans la première édition de la *Critique* (précisément dans la preuve de la première analogie), tandis qu'elle intervient à quatre reprises dans les alinéas ajoutés dans la deuxième édition au début des preuves des « Analogies de l'expérience », rajout qui ne constitue en fait que des résumés préalables de ces preuves. Or, c'est dans le même contexte d'argumentation et presque dans le cadre de la même proposition que l'expression « temps absolu » intervient à deux reprises dès la première édition.
- 20. M. Heidegger (*Die Frage nach dem Ding*, Tübingen, Niemeyer, 1962, p. 180-182) considère que les preuves des analogies de l'expérience constituent des syllogismes dont la proposition en question représente chaque fois la mineure.

dans un passage-clé de la preuve de la deuxième analogie peut davantage confirmer ces conclusions :

« Pour toute expérience et pour sa possibilité est requis l'entendement, et [la première chose qu'il fait à cet égard, ce] n'est pas de rendre claire la représentation des objets, mais de rendre possible la représentation d'un objet en général. Or, cela arrive du fait qu'il transfère l'ordre du temps aux phénomènes et à leur existence, en assignant à chacun d'eux, [à titre de] conséquence, une place déterminée *a priori* dans le temps, par rapport aux phénomènes précédents, sans laquelle il ne s'accorderait pas avec le temps lui-même, qui détermine *a priori* leur place à toutes ses parties. Mais cette détermination de place ne peut pas être [tirée] du rapport des phénomènes au temps absolu (car il n'est pas un objet de perception), mais, à l'inverse, les phénomènes doivent se déterminer leurs places les uns aux autres dans le temps lui-même, et les rendre nécessaires dans l'ordre du temps, c'est-à-dire que ce qui suit ou arrive doit suivre selon une règle universelle, ce qui était contenu dans l'état antérieur [...] » (KRV, A 199 et suiv. / B 244 et suiv.).

On remarque facilement le parallélisme terminologique entre ce passage et les extraits cités ci-dessus des *Premiers principes...* : comme c'était le cas avec l'espace absolu, les phénomènes doivent s'accorder *a priori* avec l'ordre du temps absolu pour pouvoir être des objets de l'expérience, mais étant donné que ce dernier n'est pas un objet de la perception, on ne peut

**Les phénomènes  
doivent  
s'accorder *a priori*  
avec l'ordre du  
temps absolu**

rapporter les phénomènes directement à lui pour y déterminer ostensiblement leurs places. À l'inverse, c'est aux phénomènes de déterminer *a priori* les uns aux autres leurs places dans l'ordre du temps absolu. De même, parallèlement à l'espace absolu, Kant entend ici par l'expression « temps absolu » le concept d'un temps vide, interchangeable, homogène et infini dans lequel tout changement et toute succession doivent être déterminés *a priori*. Pourtant, il est clair, comme le souligne C. Piché (voir plus

haut), qu'il ne s'agit pas ici du temps réel newtonien rejeté par Kant depuis la *Dissertation de 1770*<sup>21</sup>, mais bel et bien d'un temps idéal. Toutefois, ce parallélisme suffit-il pour attribuer au concept du temps absolu un statut et un rôle parallèles à ceux de l'idée de l'espace absolu ? Tout d'abord, on remarque qu'il n'est pas très clair, dans le passage en question, pourquoi les phénomènes doivent obligatoirement s'accorder avec l'ordre du temps absolu pour pouvoir être des objets de l'expérience. Par ailleurs, comment peut-on distinguer le temps absolu, ainsi déterminé, de l'intuition pure du temps ? On voit bien que cette distinction n'est pas du tout claire dans l'exposition métaphysique du concept du temps (KRV, A 30-32 / B 46-48),

■ 21. E. Kant, *De mundi sensibilis atque intelligibilis forma et principii*, AK. II, p. 400 et suiv.

puisque ledit temps absolu, comme le fait remarquer Günter Wohlfart<sup>22</sup>, ne peut être ni séparé ni distingué du concept sur lequel porte cette exposition. En effet, ce concept n'est rien d'autre que celui du temps global (c'est-à-dire celui qui englobe tous les temps), unique, infini et en lui-même immatériel (puisque, selon l'exposition en cause, on peut « tout à fait bien retrancher les phénomènes du temps ») (*KRV*, A 31 / B 46). De même, dans les *Leçons de métaphysique*, Kant identifie explicitement les idées de l'espace absolu et du temps absolu aux représentations de l'espace global et du temps global : « L'espace dans lequel sont contenues toutes les parties assignables est l'espace infini ou absolu. Le temps dans lequel sont contenues toutes les parties assignables est l'éternité. Mais ce sont des idées que nous ne pouvons concevoir<sup>23</sup>. » Mais doit-on conclure, à partir de l'exposition métaphysique de l'Esthétique, que le concept du temps est le nom propre d'une intuition pure, ou juste qu'il présuppose une telle intuition comme condition<sup>24</sup> ? Seul un examen approfondi de ce concept peut éclaircir ces questions.

### **Idee du temps absolu et intuition pure du temps**

Un passage primordial de « L'esthétique transcendantale » semble remettre en cause l'interprétation selon laquelle le concept du temps serait le nom propre d'une intuition pure :

« En effet, [le temps] ne peut être une détermination des phénomènes externes : il n'appartient ni à [une] figure, ni à [une] position, etc. ; en revanche, il détermine le rapport des représentations dans notre état [interne]. Et précisément parce que cette intuition interne ne donne aucune figure, nous cherchons à [parer] ce [manque] par des analogies : nous représentons la suite du temps par une ligne [prolongée] à l'infini, dans laquelle le divers constitue une série qui n'a qu'une dimension, et nous concluons des propriétés de cette ligne à toutes les propriétés du temps, avec cette seule exception que les parties de la première sont simultanées, tandis que celles du second sont toujours successives. » (*KRV*, A 33 / B 49 et suiv.)

En lisant ce passage, on peut se demander : comment se fait-il qu'une intuition pure, qui doit être une représentation immédiate et omniprésente au fondement de toute intuition empirique, ne puisse être représentée que par analogie et par l'intermédiaire d'une représentation intuitive déterminée

■ 22. Dans son article « Ist der Raum eine Idee?... » (*op. cit.*, p. 137-154), Günter Wohlfart démontre à quel point il est difficile de distinguer le statut des concepts de l'espace et du temps, tels qu'ils figurent dans les expositions métaphysiques de l'Esthétique, de celui des idées de la raison et, dans le cas du concept de l'espace, de l'idée de l'espace absolu figurant dans les *Premiers principes*...

■ 23. E. Kant, *Vorlesungen über Metaphysik und Rationaltheologie*, AK. XXVIII/2.1, p. 56 ; trad. fr. : *Leçons de métaphysique*, Paris, Librairie générale française, 1993, p. 166.

■ 24. La question doit être envisagée dans le cadre du système transcendantal de Kant pris dans son ensemble, et non uniquement dans le contexte de « L'esthétique transcendantale ».

telle que l'image d'une ligne droite<sup>25</sup> ? Il se peut que le seul moyen de sortir de cette impasse soit de faire la distinction entre la représentation origininaire du temps comme « intuition interne » et pure qui « ne fournit aucune figure » et « la suite du temps » qui ne peut être représentée que par analogie à partir de la représentation d'une « ligne prolongée à l'infini ». Par « la suite du temps », on doit entendre la détermination successive de l'intuition pure du temps relativement aux objets de l'intuition empirique (les phénomènes). On peut également reformuler cette proposition en entendant « la suite du temps » comme l'ensemble des objets de l'intuition empirique, seulement considérés selon leur possibilité ou leur forme comme des déterminations de l'intuition pure du temps. Il est clair que ce que Kant appelle ici « la suite du temps » n'est rien d'autre que la représentation du temps global. On peut normalement se demander : sur quoi repose l'analogie en question ? Et qu'est-ce qui nous garantit que les relations de la ligne et de ses parties soient compatibles avec celles du temps global et de ses parties (à l'exception de l'ordre chronologique de ces dernières) ? Il se peut que la seule manière de dissiper cette difficulté soit de considérer que le temps global doit être représenté d'une manière immanente au sein même du processus représentatif à l'origine de la représentation d'une ligne droite. Comme le constate Karin Michel<sup>26</sup>, ce point s'éclaire davantage dans la seconde rédaction de la « Déduction transcendantale ». Kant y souligne, à plusieurs reprises, que l'intuition pure du temps, l'intuition interne par laquelle nous sommes affectés

### Le temps global représenté d'une manière immanente

par nous-mêmes, n'est rien d'autre que la manière dont l'aperception transcendantale affecte originiairement le sens interne par l'intermédiaire de l'imagination productive (*KRV*, B 153 et suiv., n. 156, 157 et suiv.). Ainsi, pour représenter le concept du temps à partir de l'image d'une ligne droite,

■ 25. Face à cette difficulté, F.-X. Chenet (*L'assise de l'ontologie critique / L'esthétique transcendantale*, Villeneuve, Presses universitaires de Lille, 1994, p. 235) propose trois interprétations possibles et approuve parmi elles celle qui conclut « [...] que le temps n'est une intuition qu'en un sens spécial, qu'il n'est pas véritablement intuitionné, qu'il n'est une intuition que par analogie avec la représentation de l'espace, que le temps n'est pas donné comme l'espace dans une intuition immédiate ou qu'il est une sorte d'invisible, une condition de l'apparaître qui, elle-même, n'apparaît pas. » En considérant que l'intuition pure du temps « n'est pas véritablement intuitionnée » et « n'est pas donné[e] comme l'espace dans une intuition immédiate », il nous semble que F.-X. Chenet impute la difficulté en question à une contradiction interne au texte kantien. Quant à Karin Michel (*Untersuchungen zur Zeitkonzeption in Kants Kritik der reinen Vernunft*, Berlin, Walter de Gruyter, 2003, p. 190), pour résoudre ce problème, elle fait appel à la distinction entre la forme de l'intuition et l'intuition formelle, distinction qui n'a été mentionnée que dans la seconde rédaction de la « Déduction transcendantale » afin de réduire la distance entre cette dernière et « L'esthétique transcendantale » (*KRV*, B n. 160 et suiv.). Ainsi, selon K. Michel, le temps, comme forme de l'intuition, est au fondement de toute intuition empirique, mais cette forme du sens interne ne peut être représentée intuitivement et dans son unité que par analogie avec la représentation d'une ligne droite. Tout d'abord, nous remarquons que cette interprétation ne nous permet toujours pas de comprendre comment une intuition, censée par définition (*KRV*, A 320 / B 376 et suiv.) être une représentation cognitive singulière qui se rapporte immédiatement à son objet, ne puisse être représentée que par analogie et par l'intermédiaire d'une autre représentation intuitive. Par ailleurs, ce n'est pas en tant que simple forme de l'intuition, mais bel et bien en qualité d'intuition pure que le temps intervient dans les jugements synthétiques de l'arithmétique (Kant, *Prolegomena zu einer jeden künftigen Metaphysik*, AK, IV, p. 283), dans le schème de la catégorie de la quantité (*KRV*, A 143, 145 / B 182-184) et même dans tout acte d'attention (*KRV*, B n. 156 et suiv.), ce qui ne semble pas très compatible avec l'interprétation de K. Michel.

■ 26. K. Michel, *op. cit.*, p. 187 et suiv.

nous devons, en traçant la ligne, « porter attention [...] seulement à l'acte de la synthèse du divers, par lequel nous déterminons successivement le sens interne, et par là à la succession de cette détermination qui a lieu en lui. » (*KRV*, B 154). Selon ce passage, l'intuition pure du temps relève de la représentation de « l'acte de la synthèse du divers, par lequel nous déterminons successivement le sens interne », de même que la suite du temps s'avère être « la succession de cette détermination ». Le rapport essentiel entre l'intuition pure et l'imagination productive s'exprime davantage dans « La discipline » où l'intuition non empirique requise pour la construction d'un concept mathématique se trouve être déterminée comme étant, d'un côté, une intuition et un objet singulier et, de l'autre, l'acte même de la construction ou le schème de ce concept (Kant, *KRV*, A 713 et suiv. / B 741 et suiv.). Ainsi, le schème du concept-sujet s'avère être le moyen terme sur lequel repose la possibilité des jugements synthétiques *a priori* de la mathématique (*KRV*, A 713 et suiv., 718 / B 741 et suiv., 746), rôle qui a jusqu'alors été réservé à l'intuition pure. Pourtant, ce n'est que dans la deuxième<sup>27</sup> et la troisième critiques<sup>28</sup> que Kant affirme explicitement que les intuitions pures sont des schèmes<sup>29</sup>. Si l'on envisage la terminologie du « Schématisme transcendantal » et de la seconde rédaction de la « Déduction transcendantale » sous l'éclairage de cette affirmation, on constate que l'intuition pure du temps, en tant qu'image pure « de tous les objets des sens en général » (*KRV*, A 142 / B 182), s'avère être le schème de l'aperception transcendantale, celui à partir duquel l'imagination productive détermine un divers sensible quelconque selon l'unité synthétique de l'aperception transcendantale, comme objet correspondant à ce dernier, ou, en d'autres termes, comme objet de l'intuition sensible en général<sup>30</sup>. Dans un passage crucial de la troisième critique, Kant souligne :

« Toutes les intuitions que l'on soumet *a priori* à des concepts sont donc ou bien des *schèmes*, ou bien des *symboles* : les premiers contiennent des présentations directes du concept, les seconds des présentations indirectes. Les schèmes accomplissent cette opération de manière démonstrative, les symboles par la médiation d'une analogie [...]»<sup>31</sup>.

- 27. E. Kant, *Kritik der praktischen Vernunft*, AK. V, p. 68.
- 28. E. Kant, *Kritik der Urteilskraft*, AK. V, p. 351 et suiv. Une telle affirmation n'a rien de surprenant dans la troisième critique, étant donné que Kant y affirme, à maintes reprises, que l'imagination est la faculté des intuitions (*ibid.*, p. 190, 287, 292, 314) et attribue ainsi les intuitions pures à l'imagination productive (*ibid.*, p. 190 ; Kant, *Anthropologie in pragmatischer Hinsicht*, AK. VII, p. 167), la faculté des schèmes.
- 29. Sur ce point, cf. Allison H. E., *op. cit.*, p. 180 et suiv. ; Gram M. S., *Kant, Ontology, and the A priori*, Evanston, Northwestern University Press, 1968, p. 128 et suiv.
- 30. Dans une approche comparable, Heidegger (*Gesamtausgabe... Band 3. Kant und das Problem der Metaphysik*, Francfort / Main, Vittorio Klostermann, 1991, p. 104, 108) considère que l'intuition pure du temps est l'image-schème (moment à la fois intermédiaire et fusionnant entre l'image et le schème) des concepts purs de l'entendement et, partant, de l'aperception transcendantale qui, selon lui, englobe ces derniers dans son identité originale (*ibid.*, p. 150).
- 31. E. Kant, *Kritik der Urteilskraft*, AK. V, p. 352 ; trad. fr. : *Critique de la faculté de juger*, Paris, Flammarion, 1995, p. 341. Nous ne prétendons pas être les premiers à faire le rapprochement entre ce passage de la troisième critique et les « Analogies de l'expérience ». Sur ce point, cf. M. Guérin, « Kant et l'ontologie analogique... », in *Revue de métaphysique et de Morale*, 79, 1974, p. 542 et suiv. ; A. Pieper, « Kant und die Methode der Analogie », in G. Schönrich (dir.), *Kant in der Diskussion der Moderne*, Frankfurt / Main, Suhrkamp, 1996, p. 105-107 ; F. Marty, *La Naissance de la métaphysique chez Kant*, Paris, Beauchesne, 1980, p. 347-349.

Dans la suite du texte, il considère que les catégories de la substance et de la causalité ne peuvent pas être présentées schématiquement, mais uniquement symboliquement et par analogie<sup>32</sup>, caractère qu'elles partagent avec les concepts de la raison<sup>33</sup>. Cependant, on retrouve dans la troisième critique la même hésitation sur les frontières que celle que nous avons soulignée au sujet de la première critique. Ainsi, lorsque Kant fait la comparaison entre la causalité efficiente et la causalité finale, il range la première du côté de l'entendement et la seconde du côté de la raison<sup>34</sup>. Il convient pourtant de noter que cette hésitation n'a pas un grand impact sur la cohérence de la théorie kantienne des facultés.

Étant donné que la raison et l'entendement sont interdépendants, leurs domaines respectifs ne sont pas séparés par des frontières strictes. Or, il semble que les principes dynamiques de l'entendement pur se trouvent précisément dans cet intervalle d'interdépendance. Ainsi, lorsque Kant les compare à des éléments bien ancrés dans le territoire de la raison, il les range du côté de l'entendement, et quand il s'agit de les comparer à des éléments bien ancrés dans le territoire de l'entendement, il a tendance à les ranger du côté de la raison. Il s'agit là tout d'abord d'une question de perspective.

Par ailleurs, on remarque que le concept du temps fait à son tour partie des concepts qui ne peuvent être présentés que symboliquement et par analogie, concepts qui appartiennent, selon la terminologie de la troisième critique, à la raison<sup>35</sup>. De même, dans cette dernière critique, Kant considère que la pensée d'une grandeur infinie, comme toute représentation visant une totalité absolue, est une idée de la raison<sup>36</sup>, alors que, selon « L'esthétique

■ 32. « Toute notre langue est pleine de telles présentations indirectes selon une analogie, dans lesquelles l'expression contient, non pas proprement le schème pour le concept, mais seulement un symbole pour la réflexion. Ainsi en va-t-il des mots fondement (appui, base), dépendre (être suspendu à quelque chose de plus élevé), découler de (au lieu de suivre), substance (selon l'expression de Locke : le support des accidents) » (E. Kant, *Kritik der Urteilskraft*, AK, V, p. 352 ; tr. fr. : *op. cit.*, p. 341. On voit bien que l'expression « découler de / *woraus fließen* » renvoie à la catégorie de la causalité tandis que les expressions « fondement / *Grund* » et « dépendre / *abhängen* » peuvent quant à elles renvoyer aux catégories de la nécessité et de la contingence. On ne peut pas considérer que ce que Kant affirme ici à propos de ces expressions ne s'applique pas aux concepts qu'elles désignent. En effet, on attribuerait ainsi aux expressions des présentations symboliques et schématiques distinctes de celles des concepts qu'elles désignent, ce qui serait en contraste avec le contexte du passage en question. Tout d'abord, d'après les définitions données par Kant des présentations schématiques et symboliques dans les paragraphes précédents (*ibid.*, p. 351), il est clair que ces dernières ne portent que sur les concepts. De même, Kant établit ensuite une distinction nette entre les symboles et les caractères [*Charaktere*] (ou les expressions désignant des concepts), et tente de fonder la distinction entre la dimension intuitive de la connaissance et sa dimension discursive (ou proprement conceptuelle) à partir de la distinction entre, d'une part, les présentations schématiques et symboliques consistant à rendre sensibles les concepts et, de l'autre, les caractères (ou expressions) qui accompagnent les concepts et par lesquels ces derniers sont représentés en tant que tels (*ibid.*, p. 351 et suiv.). De plus, Kant identifie ici la présentation symbolique à la présentation par analogie et oppose ainsi cette dernière à la présentation schématique. Dans ce contexte, on voit bien qu'il est tout à fait invraisemblable que Kant ait voulu dire dans le passage cité ci-dessus que l'expression allemande « *Substanz* » se rapporte à la catégorie de la substance par une présentation symbolique distincte de la présentation schématique par laquelle cette catégorie se rapporte aux phénomènes.

■ 33. *Ibid.*, p. 351.

■ 34. *Ibid.*, p. 372.

■ 35. *Ibid.*, p. 351.

■ 36. *Ibid.*, p. 254 et suiv., 257, 258.

transcendantale », l'espace global et le temps global doivent être représentés comme des grandeurs infinies<sup>37</sup>. Penchons-nous également sur la représentation d'une ligne droite prolongée à l'infini, inhérente à la présentation du concept du temps. Selon la définition moderne de la ligne droite, l'ajout de l'expression « prolongée à l'infini » s'avère tautologique. Kant entendait pourtant le concept de la ligne droite selon la définition euclidienne<sup>38</sup> qui ne comprend aucune détermination quantitative (*KRV*, B 16), et non selon la conception moderne qui renferme l'infinité. On remarque facilement que le concept moderne de la ligne droite présente une certaine caractéristique qui s'accorde avec le caractère des idées : afin de représenter ce concept dans l'intuition, on doit chaque fois tracer un segment et le considérer par abstraction comme étant illimité et enfermant tout segment qui se situe sur la même ligne que lui. On peut bien comparer cette particularité de la ligne droite au caractère de l'espace absolu dont l'universalité doit reposer sur « l'universalité logique d'un espace quelconque auquel je puis comparer tout espace empirique comme y étant contenu<sup>39</sup> ». À propos de la divisibilité infinie d'une ligne droite, Kant souligne dans une lettre à Marcus Hertz que « considérer cette division infinie selon sa totalité et donc comme achevée, c'est une idée, appartenant à la raison<sup>40</sup> ». Parallèlement, dans la mesure où dans le concept moderne de la ligne droite on considère la progression à l'infini « selon sa totalité et donc comme achevée », on peut également considérer ce concept comme une idée de la raison. Mais le concept du temps, qui ne peut être représenté que par analogie avec l'idée évoquée ci-dessus, ne doit-il pas être à son tour une idée de la raison ? Il se peut que cette conclusion soit inévitable, compte tenu de tous les arguments avancés. Ainsi, bien que la représentation origininaire du temps soit une intuition pure et en dépit du fait que le concept du temps dépend de cette dernière et la présuppose comme condition, ce concept n'est pas le nom propre d'une intuition pure et ne peut être distingué de l'idée régulatrice du temps absolu. Dans ce cadre, on voit bien que le rôle de cette idée s'étend, dans la première critique, au-delà des limites des « Analogies de l'expérience ».

- 37. Sur ce point, écoutons Béatrice Longuenesse (*Kant et le pouvoir de juger*, Paris, PUF, 1993, p. 391) : « Il n'y a, dans le registre de l'expérience, pas plus de "temps infini donné" que d'"espace infini donné", mais seulement approximation indéfinie, par synthèses successives, de l'espace et du temps infinis qui ne sont, en rapport à l'espace et au temps empiriquement donnés [...], que des idées régulatrices. » Cf. aussi G. Wohlfart, « Ist der Raum eine Idee?... », *op. cit.*, p. 148 et suiv., 151 ; R. Aquila, « Infinitude, Whole-Part Priority, and the Ambiguity of Kantian "Space" and "Time" », *Kant und die Berliner Aufklärung: Akten des IX. Internationalen Kant-Kongresses*, vol. 2, Berlin, Walter de Gruyter, 2001, p. 99-109. Il est vrai que Kant admet, au fondement du sublime mathématique, une présentation abstraite et négative de l'infini (Kant, *Kritik der Urteilskraft*, AK, V, p. 274) qui n'est rien d'autre que la manière dont nous représentons les limites et l'impuissance de notre imagination vis-à-vis des exigences de notre raison (*ibid.*, p. 252, 258). Cependant, les intuitions pures de l'espace et du temps ne peuvent relever de ce type de représentation, étant donné qu'elles doivent intervenir, en tant que moyens termes, dans les jugements synthétiques mathématiques et se rapportent ainsi aux schèmes de l'entendement, et non à ceux de la raison comme le veut G. Wohlfart (*op. cit.*, p. 153 et suiv.).
- 38. « Une ligne droite est celle qui est placée de manière égale par rapport aux points qui sont sur elle. » Euclide, *Les éléments*, vol. 1, Paris, PUF, 1990, p. 154.
- 39. E. Kant, *Metaphysische Anfangsgründe der Naturwissenschaft*, *op. cit.*, p. 482 ; trad. fr. : *op. cit.*, p. 380.
- 40. E. Kant, *Brief an Marcus Herz vom 26. Mai 1789*, AK, XI, p. 53 ; trad. fr. : F. Alquié (dir.), *Œuvres philosophiques*, *Lettre à Marcus Herz de 26 mai 1789*, vol. 2, Paris, Gallimard (coll. « Bibliothèque de la Pléiade »), 1985, p. 837.

## L'idée régulatrice du temps absolu comme forme *a priori* de l'expérience

Penchons-nous sur le rapport entre l'idée du temps absolu et l'expérience<sup>41</sup>. Par le concept « expérience », Kant veut dire la connaissance empirique en tant que telle (*KRV*, B 147, 165 et suiv.), mais il veut également se référer à l'expérience une et universelle dont toute expérience particulière doit faire partie, n'étant possible qu'en tant qu'elle en fait partie (*KRV*, A 110). Dans ce cadre, par « l'expérience possible », Kant veut dire chaque fois l'ensemble des expériences possibles. Comme nous l'avons souligné, dans l'idée du temps absolu, l'on représente, par abstraction, l'ensemble des objets de l'expérience possible, uniquement considérés selon leur possibilité ou leur forme comme des déterminations successives de l'intuition pure du temps ou, en d'autres termes, comme des déterminations successives du divers du sens interne par l'imagination productive conformément à l'unité synthétique de l'aperception transcendantale (dans la mesure où tout le divers du sens externe appartient en même temps au sens interne, le divers du sens interne représente le divers sensible en général<sup>42</sup>). Mais ne s'ensuit-il pas que l'unité formelle de l'expérience doive résider dans l'idée en question ? Cette idée ne s'avère-t-elle pas ainsi être la forme *a priori* de l'expérience ? Le concept de l'expérience possible ne trouve-t-il pas ainsi sa signification adéquate et complète dans cette idée<sup>43</sup> ?

À présent, en partant de nos résultats précédents, nous proposons notre lecture<sup>44</sup> de la preuve du principe général des « Analogies de l'expérience »<sup>45</sup>.

- 41. Sur ce point, cf. C. Piché, *op. cit.*, p. 229-232. De même, sur le rapport entre le temps et l'unité de l'expérience, cf. A. Hahmann, « Wozu braucht Kant die Kategorie der Substanz? Dingheit und Einheit der Zeitvorstellung », *Deutsche Zeitschrift für Philosophie*, 58, 2010, p. 586 ; A. Hahmann et V.-J. Rollman, « Weltstoff und absolute Beharrlichkeit: Die Erste Analogie der Erfahrung und der Entwurf Übergang 1-14 des *Opus postumum* », *Kant-Studien*, 102, 2011, p. 176-185.
- 42. Sur ce point, voir mon article « Les deux activités synthétiques de l'imagination : leur rôle dans la théorie kantienne de la sensibilité », *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, n° 1, 2015, p. 27.
- 43. Dans la première introduction à la *Critique de la faculté de juger* (AK. XX, p. 208), de même que dans l'*Opus postumum* (AK. XXI, p. 8), le concept de l'expérience prend clairement la forme d'une idée de la raison. Certains passages des *Prolégomènes* (AK. IV, p. 328) vont également dans cette direction. Sur le rapport entre le concept de l'expérience et la raison, cf. G. Buchdahl, *op. cit.*, p. 42 et suiv.
- 44. En ce qui concerne le principe général des « Analogies de l'expérience » et la deuxième analogie, notre lecture s'inspire de celle de C. Piché, bien qu'elle s'en distingue en reconnaissant le temps absolu comme une idée de la raison.
- 45. « 3. Analogies de l'expérience [le titre] Le principe en est le suivant : tous les phénomènes sont soumis *a priori*, quant à leur existence, à des règles qui déterminent leurs rapports entre eux dans un temps [formule de la première édition] / l'expérience n'est possible que par la représentation d'une liaison nécessaire des perceptions [formule de la deuxième édition]. Preuve : [...] Mais comme l'expérience est une connaissance des objets par perceptions, [et] que, par conséquent, le rapport dans l'existence du divers doit être représenté en elle, non tel qu'il est assemblé dans le temps, mais tel qu'il est objectivement dans le temps, et comme le temps lui-même ne peut être perçu, la détermination de l'existence [des objets] dans le temps ne peut se produire que par leur liaison dans le temps en général, par suite seulement par des concepts qui lient *a priori*. Comme ces concepts [véhiculent toujours en même temps avec eux la nécessité], l'expérience n'est possible que par une représentation de la liaison nécessaire des perceptions. Les trois modes du temps sont la permanence, la succession [et] la simultanéité. De là [découlent] trois règles de tous les rapports [temporels] des phénomènes, d'après lesquels l'existence de chacun d'eux peut être déterminée par rapport à l'unité de tout temps, règles qui précéderont toute expérience et la rendent d'abord possible. » (*KRV*, A 177 / B 218 et suiv.). Il se peut qu'un passage-clé, qui apparaît dans la conclusion de la section consacrée aux « Analogies de l'expérience » et que nous avons cité et commenté ci-dessus (*KRV*, A 215 / B 262), puisse nous donner une version plus claire de la preuve de leur principe général. Dans notre interprétation de cette preuve, nous prenons pour fil conducteur ce passage.

L'idée du temps absolu est la forme *a priori* de l'expérience. Tous les phénomènes, pour pouvoir être des objets de l'expérience, doivent être déterminés *a priori* selon la forme de cette dernière et, partant, selon l'idée du temps absolu quant aux rapports *a priori* que renferme cette dernière (la permanence, la succession et la simultanéité). Étant donné que l'idée du temps absolu, précisément en tant qu'idée, n'est un objet ni de la perception ni de l'expérience (bien qu'elle soit la forme idéale de cette dernière), on ne peut pas positionner les phénomènes objectivement dans le temps absolu en les déterminant directement selon ses rapports. À l'inverse, cette détermination n'est possible que par analogie et il faut ici prendre le terme « analogie » avec précaution : « Dans la philosophie [...], l'analogie est l'égalité de deux rapports non quantitatifs, mais qualitatifs, [où je ne puis,] à partir de trois membres [donnés,] connaître et donner *a priori* que le rapport à un quatrième, mais non ce quatrième membre lui-même » (*KRV*, A 179 et suiv. / B 222). Ainsi, à partir d'un principe régulateur de l'analogie de l'expérience, l'on peut seulement connaître *a priori* ceci : un terme A donné dans la sphère des phénomènes doit entretenir *a priori* avec un terme X (encore indéterminé) un rapport R identique à l'un des rapports que renferme l'idée du temps absolu. Mais ce qui est connu et déterminé *a priori* à partir de là est seulement le rapport R que doit entretenir A avec un X indéterminé : le X lui-même ne peut être connu qu'*a posteriori* et doit être cherché dans l'expérience. On remarque que ce principe général semble être taillé à la mesure de la deuxième analogie<sup>46</sup> : dans l'idée du temps absolu, « le temps antérieur détermine [de façon nécessaire] celui qui suit (puisque je ne puis parvenir à celui qui suit que par celui qui précède) » (*KRV*, A 199 / B 244). Par conséquent, dans l'idée du temps absolu, le temps qui suit est lié à celui qui le précède par un rapport de la succession nécessaire = R. Selon le principe régulateur de la causalité, tout phénomène qui survient = A doit entretenir un rapport de la succession nécessaire = R à un phénomène précédent = X. Selon ce principe, la cause = X, quant à son contenu empirique, ne peut être déterminée que d'une manière contingente et, par conséquent, *a posteriori*. Dans ce cadre, le jugement « B (un phénomène déterminé) est la cause de A » ne peut avoir qu'une validité contingente et empirique. Pourtant le principe régulateur est lui-même nécessaire et valable *a priori*.

Penchons-nous maintenant sur le cas quelque peu plus complexe de la preuve de la première analogie<sup>47</sup> : dans l'idée du temps absolu, telle qu'elle est représentée par analogie avec une ligne droite, la permanence = R est le rapport qu'entretient l'intuition pure du temps, considérée dans son unité

### L'idée du temps absolu est la forme *a priori* de l'expérience

■ 46. Notre interprétation s'appuie principalement sur le passage de la preuve déjà cité et commenté ci-dessus : *KRV*, A 199 et suiv. / B 244 et suiv.

■ 47. Notre interprétation s'appuie principalement sur les deux premiers alinéas de la preuve (*KRV*, A 182 et suiv. / B 224-227).

originale comme le schème de l'aperception transcendantale, avec ses déterminations successives dans le sens interne (représentées par analogie avec les parties de la ligne). Ces dernières représentent la série des phénomènes (objets empiriques) qui se succèdent dans le temps, uniquement considérés selon leur possibilité ou leur forme schématique. Mais s'il s'agit là d'un rapport, c'est un rapport d'identité<sup>48</sup> : durant le processus représentatif à l'origine de l'image d'une ligne droite, l'intuition pure du temps (ou la représentation intuitive de « l'acte de la synthèse du divers, par lequel nous déterminons successivement le sens interne ») (*KRV*, B 154, voir plus haut) est représentée continûment sous la forme d'une série de représentations homogènes (la série qui découle de « la succession de cette détermination ») (*ibid.*) qui, bien qu'elles soient unies dans leur rapport à l'aperception transcendantale qu'elles présentent schématiquement, sont différentes et distinctes, les unes des autres, du point de vue du sens interne dans lequel elles se succèdent. En appliquant le principe général des analogies de l'expérience au rapport de la permanence, on conclut que toute succession empirique dans la sphère des phénomènes, pour qu'elle puisse s'accorder avec l'idée du temps absolu et être un objet de l'expérience, doit être rapportée, en tant que simple changement de déterminations, à un élément empirique permanent = X qui correspond au rôle que joue l'intuition pure du temps dans l'idée du temps absolu. Bien entendu, on ne peut accéder, via l'expérience et le schème de la substance, qu'à une permanence empirique et relative. Ainsi, le jugement « A (= élément phénoménal déterminé) est permanent » ne peut avoir qu'une validité empirique et relative à une série déterminée de changements phénoménaux<sup>49</sup>.

Étant donné que le concept de l'expérience intervient dans la formule de chacun des « Postulats de la pensée empirique en général », le rapport essentiel qu'entretient l'idée de temps absolu avec ce concept ouvre naturellement la voie à une nouvelle lecture de ces principes<sup>50</sup>. De même, il se peut que notre lecture de la première analogie ouvre la voie à une nouvelle

■ 48. C'est pour cette raison que Kant souligne à propos de la catégorie de la substance : « cette catégorie rentre sous le titre des rapports, davantage comme leur condition que comme contenant elle-même un rapport. » (*KRV*, A 187 / B 230).

■ 49. La formule de ce principe dans la deuxième édition de la *Critique* (à savoir « Dans tout changement des phénomènes, la substance persiste, et son *quantum* n'augmente ni ne diminue dans la nature. ») (*KRV*, B 224) prête à confusion, étant donné que le substrat absolument permanent n'est pas un objet de l'expérience possible et n'est présupposé par elle que comme un principe régulateur. Ainsi, en tant qu'objet de l'expérience, la matière ne peut être distinguée des phénomènes de mouvement ou de l'intuition empirique de l'impénétrabilité à laquelle elle se rapporte (*KRV*, B 278).

■ 50. Il est vrai que le concept du temps absolu n'apparaît ni dans « Les postulats de la pensée empirique en général », ni dans leur « Éclaircissement ». Pourtant, ce concept joue un rôle central dans un passage des *Réflexions métaphysiques* dans lequel Kant propose une autre version des principes en question : « Est possible ce qui est déterminé relativement au temps en général, donc ce qui est déterminé relativement au concept du temps, dans lequel résident, par conséquent, les conditions de la détermination dans le temps [...]. Deuxièmement, est effectivement réel ce qui est déterminé dans le temps relatif, donc ce qui est en quelque temps [*irgendwann*], autrement dit, ce qui est déterminé par d'autres choses et relativement à d'autres choses données dans le temps. Enfin, ce qui est déterminé relativement au temps absolu, sur la présupposition duquel repose donc toute détermination relative de temps, est un être nécessaire. » Kant, *Reflexionen zur Metaphysik* (5763), AK. XVIII, p. 347 ; trad. fr. par S. Grapotte : *Réflexions métaphysiques 1780-1789* (5763), Paris, Librairie philosophique J. Vrin, 2011, p. 135.

interprétation de la « Réfutation de l'idéalisme<sup>51</sup> ». Enfin, le statut du temps global comme une idée régulatrice peut également éclairer le rôle que joue ce dernier dans « La dialectique transcendantale » comme une condition formelle des idées cosmologiques (*KRV*, A 411 et suiv. / B 438 et suiv.)<sup>52</sup>. Cependant, afin de ne pas donner à notre article une ampleur démesurée, nous renonçons à explorer ces pistes<sup>53</sup> et nous contentons de nos résultats précédents.

Il est vrai que Kant n'a pas précisé, dans le texte des « Analogies de l'expérience », le statut du temps absolu, celui qui ne « peut pas être perçu en lui-même », en tant qu'idée régulatrice. Pourtant, il faut prendre en considération qu'il ne s'est déterminé à attribuer ce statut au concept de l'espace absolu que dans les *Premiers principes...*, ouvrage publié un an avant la sortie de la deuxième édition de la première critique. Par les remaniements ajoutés à cette nouvelle édition, Kant voulait, en premier lieu, répondre aux critiques qui avaient pris pour cible la première<sup>54</sup>. Dans ce cadre, tout en insistant davantage, dans la deuxième édition des « Analogies de l'expérience », sur le rôle central du temps qui « ne peut pas être perçu en lui-même », Kant pouvait bien se dispenser d'une précision supplémentaire à son sujet qui aurait remis en question, à un moment crucial de « La logique transcendantale », les frontières établies par cette dernière entre l'entendement et la raison, l'analytique et la dialectique. Pourtant, si l'on prend en considération les œuvres kantienne ultérieures et le système de la philosophie transcendantale dans son ensemble, il se peut que le rôle de l'idée régulatrice du temps absolu s'avère incontournable dans la première critique. ■

**Zaki Beydoun,**

docteur de l'université Paris-1 Panthéon-Sorbonne,  
chercheur associé à l'université de Zhejiang (Chine)

- 51. À la fin de son article, C. Piché (*op. cit.*, p. 232) mentionne également le lien qu'entretient le temps absolu, envisagé dans le cadre de la première analogie, avec l'argument de la réfutation de l'idéalisme. Cf. aussi M. Sacks, « Kant's First Analogy and the Refutation of Idealism », *Proceedings of the Aristotelian Society*, 106, 2006, p. 115-132.
- 52. Sur le rapport entre les « Analogies de l'expérience » et les antinomies de la raison pure, cf. F. Marty, *op. cit.*, p. 151 et suiv.
- 53. Je me suis déjà penché sur les deux premières pistes dans ma thèse de doctorat intitulée « Le problème de la signification des catégories, son origine et son traitement réflexif chez Kant » et soutenue à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne le 10 juin 2011.
- 54. Sur ces critiques, cf. les indications précises de F.-X. Chenet, 1994, p. 21 et suiv.